



NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

PARIS 20^e – Pyrénées

117 bis rue des Pyrénées
75020 PARIS

1. PRESENTATION DU PROJET

Construction au 117 bis rue des Pyrénées – 75020 PARIS de 26 logements répartis dans 1 bâtiment.

2. GENERALITES

La présente notice est une notice technique sommaire.

Les caractéristiques techniques détaillées seront définies dans une notice descriptive conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968 qui vous sera adressée préalablement à la signature de l'acte authentique.

Ce programme sera conforme à la réglementation impérative applicable à la date de dépôt du permis de construire, savoir :

- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA),
- La norme électrique C 15-100,
- La réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation,
- La réglementation de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation,
- La réglementation thermique RT2012 -20%.

3. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE - MATERIAUX

FONDATIONS ET INFRASTRUCTURE

Les fondations et infrastructures seront réalisées suivant les recommandations du Bureau d'Etudes Structure et les vérifications du Bureau de contrôle conformément à l'étude de sols. Fondations par semelles filantes ou isolées, par puits courts, par pieux, par radier, suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

MURS DE FAÇADES

Les murs de façade seront constitués, suivant la localisation prévue aux plans d'architecte, de :

- Voiles en béton armé de 16 cm d'épaisseur minimale ;
- D'une isolation thermique par doublage intérieur ;
- D'un revêtement en pierre, ou enduit, ou peinture, ou bardage bois

MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Les murs entre locaux privatifs contigus et entre locaux privatifs et autres locaux seront constitués de :

- Voiles en béton armé ou maçonnerie, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du bureau de contrôle.
- Doublages pour isolation phonique ou thermique si nécessaire suivant réglementation.

PLANCHERS

Les planchers seront constitués d'une dalle pleine de béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur.

Les planchers recevront une chape flottante permettant de renforcer l'isolation acoustique.

BALCONS

Les dalles des balcons seront en béton armé, finition dalles grès cérame sur plots.

TERRASSES

Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine de béton armé étanchée, finition dalles grès cérame sur plots.

CLOISONS DE DISTRIBUTION

Les cloisons de distribution intérieure des logements seront réalisées en béton armé ou cloisons de panneaux constitués de deux plaques de plâtre fixées sur ossatures métallique, isolation phonique par laine de verre ou isolant biosourcé, de 72 mm d'épaisseur.

MENUISERIES EXTERIEURES

Les menuiseries extérieures seront constituées, suivant la localisation prévue aux plans d'architecte, de :

- Menuiseries en bois traité ou menuiseries mixte bois-aluminium, teinte au choix de l'architecte,
- Avec une partie vitrée en double vitrage isolant (épaisseur selon niveau d'isolation thermique et acoustique réglementaire), et une partie pleine constituée d'un panneau habillé d'un bardage bois ;

Les fermetures extérieures seront constituées, suivant la localisation prévue aux plans d'architecte, de stores coulissants en toile ou volet roulants, commande électrique ou de stores bannes inclinables en tissu.

4. EQUIPEMENTS GENERAUX - PARTIES COMMUNES - EQUIPEMENTS COLLECTIFS

PARKINGS INTERIEURS

Sans objet

PARKINGS EXTERIEURS

Sans objet

RESEAUX - ANTENNE COLLECTIVE

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées. Le décodeur sera à la charge de l'acquéreur.

L'immeuble et les logements seront équipés d'un câblage en fibre optique depuis un point de livraison situé dans un local technique situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol selon cas, jusqu'au coffret de communication disposé dans l'espace technique électrique (ETEL) de chaque logement.

ESPACES VERTS

Les jardins seront aménagés conformément aux plans de vente et au volet paysager du permis de construire. Ils comprendront :

- Dalles grès cérame et/ou pelouse pour les jardins ;
- Terre végétale avec plantations suivant choix de l'Architecte.

HALLS D'ENTREES ET PALIERS DU REZ-DE-CHAUSSEE

Le sol du hall et des paliers du rez-de-chaussée sera revêtu d'un carrelage cérame ou d'une pierre, selon plans de décoration. Les murs seront recouverts de peinture, enduit ou de panneaux décoratifs selon plan de décoration.

CIRCULATION DES ETAGES ET LOCAUX GAINES TECHNIQUES

Le sol des circulations d'étage sera revêtu de moquette ou de sol souple, avec plinthes en bois peint. Les murs seront recouverts de peinture, ou de peinture sur toile de verre, ou d'enduit projeté, ou de revêtement textile selon plan de décoration. Les plafonds seront recouverts de peinture blanche.

LOCAUX COMMUNS

Le sol du local de réception des ordures ménagères sera revêtu de carrelage antidérapant, les murs seront recouverts de faïence sur une hauteur de 150 cm. Les plafonds seront recouverts de peinture blanche, ou bien pourvus d'une isolation rapportée.

Le local vélos bénéficiera d'un traitement de surface limitant la production de poussière. Les murs seront recouverts de peinture vinylique. Les plafonds seront en finition brute, ou bien pourvus d'une isolation rapportée.

Le sol des locaux voitures d'enfants ou vélos à RDC sera revêtu d'une peinture de sol polyuréthane. Les murs seront recouverts de peinture vinylique. Les plafonds seront en finition brute, ou bien pourvus d'une isolation rapportée.

CAGES D'ESCALIER

Les murs et les plafonds de l'escalier seront recouverts d'un enduit de finition gouttelette. Les marches et contremarches seront peintes avec une peinture anti-poussière.

ASCENSEURS

L'appareil sera électrique ou hydraulique et desservira l'ensemble des niveaux.

Les équipements de la cabine comprendront :

- Parois revêtues stratifié ou inox.
- Sol avec revêtement dito hall.

CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

Chauffage et eau chaude sanitaire individuels selon article 5.

5. PRESTATIONS INTERIEURES ET ELEMENTS D'EQUIPEMENT DES LOGEMENTS

SECURITE - PORTE PALIERE - MENUISERIES INTERIEURES

Les portes palières seront de type A2P** avec un cylindre A2P**. Elles recevront une finition à peindre, conforme au carnet de décoration de l'architecte.

Les portes intérieures seront isoplanes à une âme alvéolaire, finition laquée d'usine lisse.

Les façades de placard seront coulissantes si la largeur dépasse 1 m, ou pivotantes si elle est inférieure à 1 m ; elles seront blanches, en panneaux d'aggloméré de bois mélaminé, sur toute la hauteur.

L'aménagement des placards en panneaux mélaminés sera composé de :

- Une tablette chapelière et une barre de penderie pour l'entrée.
- Une tablette chapelière et une barre de penderie pour les placards de largeur inférieure à 1m, et d'une colonne latérale de 45 à 50cm (2 montants et 4 étagères), une tablette chapelière et une barre de penderie pour les placards de largeur supérieure à 1m, pour la chambre principale.

Les escaliers des logements en duplex seront réalisés en bois et comprendront des garde-corps ou une main courante, selon le plan.

SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES (PIÈCES SECHES)

Le sol du séjour (et pièces ouvertes sur le séjour) et des chambres (compris rangements et placards attenants) sera revêtu de parquet contrecollé ou massif selon le calcul du biosourcé, coloris selon gamme maître d'ouvrage., avec plinthes en médium ou en bois peint de 7 cm finition blanche.

Pose sur chape acoustique.

SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE (PIÈCES HUMIDES)

Le sol de la cuisine, la salle de bain et/ou la salle d'eau et les WC, sera revêtu de carrelage grès cérame 60x60 cm, avec plinthes assorties au carrelage.

Pose sur chape acoustique.

REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

Dans la salle de bain et/ou la salle d'eau, au droit des receveurs de douches et des baignoires, les murs seront revêtus de faïences 30 x 60 cm toute hauteur, y compris tablier de baignoire, trappe de visite et éventuelle paillasse.

ÉLECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES

Le nombre et la répartition des prises sont conformes à la norme C 15.100.

PLOMBERIE SANITAIRE

Les salles d'eau principales seront équipées de :

- Une baignoire blanche de 170 x 70 cm en acrylique, avec tablier de baignoire revêtu de faïence avec trappe d'accès incorporée.
Ou
- D'un bac à douche de 90 x 120 cm en grès émaillé blanc, avec paroi de douche composée d'une porte pivotante et d'un panneau fixe en verre de sécurité 6mm.
- Et d'un meuble vasque 2 tiroirs, assise sur plinthes ou sur pieds, avec vasque céramique, de 80 cm de large, crédence en verre et miroir suspendu largeur 80cm avec tablette ou rangements, applique lumineuse à LED.

Dans le cas du remplacement futur de la baignoire, ou du receveur de douche, par une douche sans ressaut par l'acquéreur, l'accessibilité handicapée sera possible et réalisable ultérieurement par l'acquéreur par un procédé bénéficiant d'un Avis Technique ou d'une Appréciation Technique d'Expérimentation de cas A en cours de validité visant l'emploi prévu (par exemple, le TARADOUCHE HYBRIDE).

Une évacuation en attente dans une réservation dans la dalle permettra la connexion d'un siphon.

Les salles d'eau secondaires seront équipées de :

- D'un bac à douche de 90 x 90 cm en grès émaillé blanc, avec paroi de douche pivotant en verre de sécurité, largeur 90cm, hauteur 200 cm.
- Et d'un meuble vasque 2 portes sur pieds, avec vasque céramique, de 70 cm de large, crédence en verre et miroir suspendu largeur 70cm avec tablette ou rangements, applique lumineuse à LED.

Les WC seront équipés de :

- Cuvette WC suspendue sans bride, commande double chasse 3/6L. Abattant rigide avec frein de chute en P.V.C. blanc.

VENTILATION

Une installation de ventilation mécanique contrôlée sera mise en place pour l'ensemble des logements, en conformité avec la réglementation en vigueur.

CUISINE

Les cuisines des T2 et plus seront équipées d'attentes et évacuations selon la réglementation. Prestation optionnelle : L'évier sera posé uniquement si l'acquéreur en fait la demande formelle.

Les studios seront équipés d'un ensemble kitchenette comprenant un évier, un bac et une plaque chauffante électrique, sur un meuble bas comportant un emplacement pour un réfrigérateur (fourni).

CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SANITAIRE

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront assurés par des chaudières gaz individuelles.

Radiateurs à eau en acier laqué blanc à circulation d'eau chaude, équipés de robinets thermostatiques sur les corps de chauffe, à l'exception du séjour selon étude thermique.

Dans les salles de bains et/ou salles d'eau, il est installé un radiateur sèche-serviettes en acier laqué blanc à alimentation électrique ou à eau (selon étude thermique).

6. SECURITE DE L'IMMEUBLE – CONTROLES D'ACCES

L'entrée dans l'immeuble se fait grâce aux équipements suivants :

- Accès au sas depuis l'extérieur : digicode et lecteur badge de proximité type Vigik pour la première porte du hall.
- Accès aux circulations communes depuis le SAS : platine d'appel à boutons ou à défilement pour la seconde porte du hall et lecteur de badge de proximité type Vigik.